ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 61520

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la place du tabac dans les trains de voyageurs. La SNCF a annoncé que ses TGV sont désormais non fumeurs. Cela ne concerne pas les trains Corail ou les TER. Dans ces trains, la SNCF exploite des wagons mêlant compartiments fumeurs et non-fumeurs. Or, il peut se trouver qu'une partie soit non-fumeurs, séparée de la partie fumeurs par un espace de 1,10 mètre de large. Une personne assise dans la partie non-fumeurs à côté de cette séparation est gênée par la fumée. Il souhaite connaître en conséquence ses intentions pour permettre une application stricte des règles de respect des non-fumeurs.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61520
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3146